



**MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION**  
DECISION N° 057 /2020/DG/CMA DU \_\_\_\_\_

Portant attribution du marché relatif à la demande de consultation des entreprises pour l'exécution des travaux d'ouverture de la route devant relier la digue secondaire du barrage hydroélectrique de Mekin a Nsimalen, site de recasement des villages Nyabizou et Awo'on (19km)

**LE DIRECTEUR GENERAL D'HYDRO-MEKIN**

- Vu La loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques;
- Vu Le Décret n° 2010/328 du 18 octobre 2010 portant création de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN);
- Vu Le Décret n° 2010/329 du 18 octobre 2010 portant approbation des statuts de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN);
- Vu le décret n°2011/189 du 27 Juin 2011 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION ;
- Vu le décret n°2011/190 du 27 Juin 2011 portant nomination du Directeur Général de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION ;
- Vu le décret n°2011/191 du 27 Juin 2011 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION ;
- Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2018/355 du 20 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
- Vu La Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 et ses textes d'application subséquents ;
- Vu Les normes en vigueur;
- Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La société **CONSTRUCTION MODERNE DU CAMEROUN (CMC)**, B.P : 15 609 Yaoundé, Tél : 691 79 71 70/694 55 64 19 est déclarée adjudicataire du marché relatif à la demande de consultation des entreprises pour l'exécution des travaux d'ouverture de la route devant relier la digue secondaire du barrage hydroélectrique de Mekin a Nsimalen, site de recasement des villages Nyabizou et Awo'on (19km), pour un montant TTC de **399 999 679 (Trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-dix-neuf) FCFA**. La durée des prestations est fixée à 60 (soixante) jours à compter de date de notification du démarrage desdites prestations. Les prestations seront financées par le budget d'investissement d'HYDRO-MEKIN, exercices 2024 et 2025.

**Article 2 :** la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera.

Yaoundé, le 08 NOV 2024

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Ampliations :**  
-PCA/Hydro-Mekin  
-ARMP  
-CIPM  
-Archives  
-Intéressé



*Frederic Binya Motto*